



Coalition
pour la diversité des
expressions culturelles

Commentaires de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles

dans le cadre de la

*Consultation sur l'élaboration d'un code de pratique canadien pour les systèmes
d'intelligence artificielle générative*

Présenté à

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

14 septembre 2023

Présentation de la CDEC

La [Coalition pour la diversité des expressions culturelles](#) (CDEC) réunit les principales organisations de professionnel(le)s francophones et anglophones du secteur culturel au Canada. Elle est composée d'une cinquantaine d'organisations qui représentent collectivement les intérêts de plus de 360 000 professionnel(le)s et de 2 900 entreprises des secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, des nouveaux médias, de la musique, des arts d'interprétation et des arts visuels. La CDEC s'exprime en tant que Coalition, après consultation de ses membres.

Préoccupée tout autant par la santé économique du secteur culturel que par la vitalité de la création culturelle, la CDEC intervient principalement pour que les biens et les services culturels soient exclus des négociations commerciales et pour que la diversité des expressions culturelles soit présente et protégée dans l'environnement numérique.

Elle assure la promotion de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO et veille à sa mise en œuvre pour lui donner pleine force d'application à l'échelle nationale. Elle s'assure que la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des politiques de soutien aux expressions culturelles locales soit préservée et déployée adéquatement; que la libéralisation des échanges et le développement des technologies n'entraînent pas systématiquement une uniformisation des contenus et un bouleversement des écosystèmes locaux face aux investissements étrangers. La CDEC assure également le secrétariat de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC).

1. Inclure la culture dans les grandes réflexions sur l'encadrement de l'IA

L'objectif principal de la CDEC est de veiller à ce que le Canada conserve le droit souverain d'élaborer, de mettre en œuvre et de modifier les politiques, les programmes et les mesures nécessaires pour garantir une offre abondante d'expressions artistiques canadiennes de toutes sortes, sur tous les supports et provenant de toutes les communautés. La CDEC s'efforce également de protéger et de promouvoir nos artistes et nos industries culturelles, et de veiller à ce qu'il existe une riche diversité d'expressions culturelles au Canada et dans le monde, y compris dans l'environnement numérique.

À cet égard, le développement, par le gouvernement canadien, d'un code pratique pour encadrer les systèmes d'IA générative tels que ChatGPT, Dall-E 2 et Midjourney est d'un grand intérêt pour notre organisation et l'ensemble des membres que nous représentons.

L'IA générative produit déjà des impacts majeurs dans le secteur culturel. Les œuvres et les autres objets du droit d'auteur protégés sont utilisés, généralement sans consentement, crédit ni compensation, pour entraîner les machines. Ensuite, les contenus générés par IA suscitent de nombreuses questions légales et éthiques, touchant au droit d'auteur, bien sûr, mais pas uniquement.

Dans la présente intervention, nous ne souhaitons pas explorer en profondeur l'ensemble des défis et enjeux qui se posent au secteur culturel puisque nous comprenons que cela n'est pas l'objectif de cette consultation, qui se concentre essentiellement sur des enjeux de sécurité nationale. Nous notons que divers intervenants triés sur le volet ont été appelés à contribuer lors de consultations dirigées et, à notre connaissance, aucun d'entre eux n'était issu du secteur culturel.

Ainsi, nous souhaitons formuler clairement la demande qu'une nouvelle ronde de consultation prenant spécifiquement en compte les enjeux propres au secteur culturel ait lieu.

Nous notons en outre que chacun des thèmes traités dans la présente consultation, soit la sécurité, la justice et l'équité, la transparence, la supervision et la surveillance par les humains, la validité et la robustesse et la responsabilité, trouve écho dans les préoccupations du secteur culturel.

Le développement de l'intelligence artificielle a déjà un impact sur la diversité des expressions culturelles canadiennes et sur la souveraineté culturelle nationale. Si pour l'instant, les impacts que nous observons sont largement négatifs, nous sommes convaincus que, doté d'un encadrement adéquat, ce développement pourrait au contraire solidifier notre écosystème culturel et amplifier la diversité de nos expressions. Pour y parvenir, il est essentiel d'inscrire la culture dans tout processus d'élaboration de cadre réglementaire et législatif et de s'assurer d'entendre une pluralité de voix – et il faut agir très vite.

À cet égard, notons que la France vient tout juste d'agir en ce sens, créant un groupe d'experts dont le mandat est le suivant : « assurer la protection du droit d'auteur et des droits voisins, valoriser les actifs culturels français et francophones et mesurer les impacts de l'IA sur les métiers créatifs et sur la chaîne de valeur¹ » au sein du Conseil stratégique de l'intelligence artificielle, comme le souligne notre homologue français, la Coalition française pour la diversité des expressions culturelles. Ce faisant, la France reconnaît la nécessité d'inclure les enjeux liés à la diversité des expressions culturelles dans toute réflexion portant sur l'IA.

Rappelons que le Canada, premier signataire de la Convention de 2005 de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, a traditionnellement joué un rôle de leader en la matière. Il doit aujourd'hui poursuivre dans cette voie.

Nous invitons donc le ministère de l'Innovation, des Sciences et du développement économique à sonder rapidement le milieu culturel, à inclure le secteur dans l'ensemble des réflexions qu'il mène sur le sujet et à prévoir la mise sur pied d'un groupe d'experts (comprenant aussi des membres de la société civile) se consacrant au sujet.

¹ <https://www.coalitionfrancaise.org/communiquede-presse-reglement-europeen-sur-lintelligence-artificielle-la-culture-et-le-droit-dauteur-ne-doivent-pas-etre-oublies>